

DATE











DISTRIBUTION DES MASQUES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ COUPON POUR RETRAIT À LA PHARMACIE DE VOTRE CHOIX DOTATION DU 29 AVRIL 2020

Nous comptons sur votre civisme ainsi que sur votre responsabilité professionnelle et individuelle face à cette situation inédite. Les pharmaciens ne sont en rien responsables des quantités de masques mis à disposition et des informations parfois contradictoires entre communication REGIONALE qui prime sur la communication NATIONALE. C'est un travail fastidieux de déconditionnement et de manutention qui leur es demandé pour vous permettre de vous protéger et de protéger vos patients le plus rapidement possible. Qu'ils	
en soient remerciés.	
COUPON A REMPLIR SIGNER ET REMETTRE A LA PHARMACIE	
Pour un gain de temps à l'officin	e, <u>surtout pour l'inscription initiale sur le portail Ameli pro</u>
Je soussigné(e)	, accepte
expressément le traitement, par	l'assurance maladie via le portail ameli pro, des données nécessaires à la
gestion du stock du matériel dist	ribuable dans le cadre du COVID 19.
Profession	
RPPS ou ADELI	
NIR (numéro de sécurité sociale)	
email	
Nombre masques chirurgicaux	délivrés par le pharmacien :
Nombre masques FFP2	délivrés par le pharmacien :

TAMPON Professionnel

SIGNATURE